

Comment modifier mon agrément ?

Lorsque votre entreprise connaît des changements impactant son agrément (changement de SIRET d'un établissement, exercice d'une nouvelle activité soumise à agrément, changement d'organisme certificateur, etc.), vous devez en informer la direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) / service régional de l'alimentation (SRAL), en transmettant une certification mise à jour.

Vous pouvez le faire en ligne via Démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-des-modifications-intervenues-au-sein->

Avant de communiquer un changement à la direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) / service régional de l'alimentation (SRAL), vous devez d'abord contacter votre organisme certificateur pour mettre à jour votre certification d'entreprise.

Après avoir mis à jour votre certification d'entreprise, cette démarche en ligne vous permet de signaler au service régional de l'alimentation de votre région tout changement concernant votre entreprise (modification de SIRET, nouvelle activité, changement d'adresse, arrêt d'activité, etc.), ainsi qu'un changement d'organisme certificateur.

Si le changement concerne le SIREN, vous devez d'abord demander le retrait de votre agrément actuel, puis faire une nouvelle demande d'agrément avec votre nouveau SIREN.

Table des matières

1/ Se créer un compte sur Démarches simplifiées.....	1
2/ Faire la déclaration de modification de l'agrément.....	3
3/ Suivre sa demande.....	5

1/ Se créer un compte sur Démarches simplifiées

Pour commencer, vous devez cliquer sur lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-des-modifications-intervenues-au-sein->

Vous arrivez alors sur la page suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agrément pour la distribution, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

🕒 Temps de remplissage estimé : 33 min

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

[S'identifier avec FranceConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#) [J'ai déjà un compte](#)

Si vous n'avez pas de compte Démarches simplifiées, vous devez vous créer un compte en cliquant sur « Créer un compte démarches-simplifiées.fr » (encadré rouge). Vous pouvez le faire sans passer via France connect en utilisant votre adresse mail professionnelle.

Vous accédez alors à la page suivante :

OU

Se créer un compte en choisissant un identifiant

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique *

Format attendu : john.doe@exemple.fr

Mot de passe * Afficher

Votre mot de passe doit contenir :

8 caractères minimum

[Créer un compte](#)

Pour créer votre compte, vous pouvez indiquer votre adresse mail professionnel ainsi qu'un mot de passe.

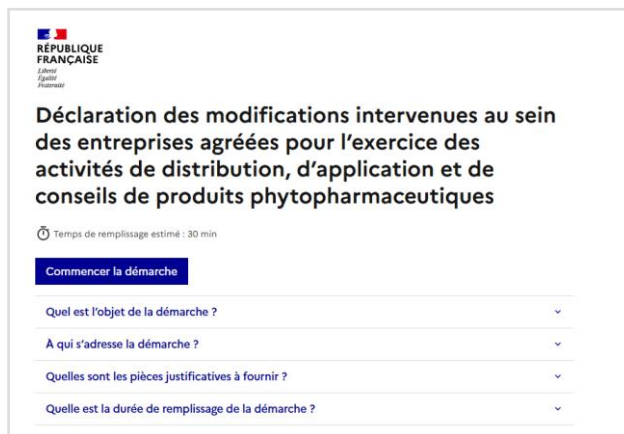
Ensuite, il vous sera demandé de cliquer sur le lien d'activation envoyé dans votre boîte mail. Il est nécessaire de le faire avant de réaliser votre demande d'agrément.

Vous aurez par la suite besoin de votre mot de passe pour consulter votre dossier et récupérer les documents relatifs à votre agrément, transmis par le service régional de l'alimentation de votre région.

2/ Faire la déclaration de modification de l'agrément

2.1/ Commencer la démarche


Une fois votre compte créé, vous pouvez débiter votre demande d'agrément en cliquant sur « Commencer la démarche ».



The screenshot shows the top part of a web form. At the top left is the logo of the French Republic (République Française) with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. The main heading is 'Déclaration des modifications intervenues au sein des entreprises agréées pour l'exercice des activités de distribution, d'application et de conseils de produits phytopharmaceutiques'. Below the heading, it says 'Temps de remplissage estimé : 30 min'. There is a blue button labeled 'Commencer la démarche'. Below the button are four dropdown menus with the following questions: 'Quel est l'objet de la démarche?', 'À qui s'adresse la démarche?', 'Quelles sont les pièces justificatives à fournir?', and 'Quelle est la durée de remplissage de la démarche?'.

2.2/ Renseigner les éléments vous concernant

Vous devez d'abord préciser qui vous êtes par rapport à la personne ou à l'entreprise pour le compte de laquelle vous complétez la démarche ainsi que décliner votre identité.



The screenshot shows the 'Renseigner les éléments vous concernant' step. It features the same header and title as the previous screenshot. Below the title, it says 'Temps de remplissage estimé : 30 min'. The section is titled 'Ce dossier est :'. There are two radio button options: 'Pour vous' (which is selected) and 'Pour un bénéficiaire : membre de la famille, proche, mandant, professionnel en charge du suivi du dossier...'. Below this, the section is titled 'Votre identité'. It includes a 'Civilité *' field with radio buttons for 'Madame' and 'Monsieur'. There are also input fields for 'Prénom *' and 'Nom *'. At the bottom of the form is a blue button labeled 'Continuer'.

2.3/ Renseigner les informations sur l'entreprise avant la modification

La page suivante correspond aux informations relatives à l'entreprise sollicitant un agrément provisoire pour débiter son activité.

Dans une première partie, vous devez indiquer les éléments d'identification de l'entreprise avant la demande de modification, et non les éléments que vous souhaitez communiquer.

1. Identification de l'entreprise demandeur AVANT modification

N° agrément *

C'est le numéro de l'agrément qui vous a été fourni pas le Service régional de l'alimentation de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

IF0087927

Numéro SIREN *

120079017

2.4/ Sélectionner les modifications demandées

Une liste de choix vous permet de sélectionner tous les types de modifications que vous souhaitez communiquer. Une seule demande permet de déclarer plusieurs changements simultanément.

2. Demande de modification de votre agrément

Quelles sont les informations à transmettre ?

Vous pouvez transmettre ici l'ensemble des informations actualisées relatives à votre entreprise. Il n'est pas nécessaire de rappeler les informations antérieures dans cette partie.

La ou les modification(s) que vous souhaitez portent sur : *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

L'entreprise titulaire de l'agrément

Les établissements agréés

2.5/ Joindre la certification mise à jour transmise par les organismes certificateurs

Après avoir complété les différentes modifications, vous devez fournir une certification d'entreprise mise à jour et vous pouvez transmettre tout document de votre choix afin de compléter votre demande de modification. Vous pouvez également transmettre tout autre document qui vous semble pertinent à

communiquer à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/service régional de l'alimentation.

3. Documents à fournir

Certification d'entreprise mise à jour

Vous devez obligatoirement transmettre une certification d'entreprise à jour si la modification que vous souhaitez communiquer porte sur un changement d'organisme certificateur, l'ajout d'une nouvelle activité et/ou d'un nouveau site ou un changement de numéro SIRET.

Si vous arrêtez votre activité, vous n'avez pas à mettre à fournir de documents relatifs à l'arrêt de votre certification.

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier n'a été sélectionné

Autre pièce justificative que vous souhaitez transmettre

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier n'a été sélectionné

2.6/ Votre demande a bien été enregistrée

Une fois le dossier finalisé, vous recevrez un mail de confirmation dans votre messagerie. De la même manière, tout changement relatif à l'état d'instruction ou toute demande d'éléments complémentaires vous sera notifié par mail.



Merci !

Votre dossier sur la démarche Déclaration des modifications intervenues au sein des entreprises agréées pour l'exercice des activités de distribution, d'application et de conseils de produits phytopharmaceutiques a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

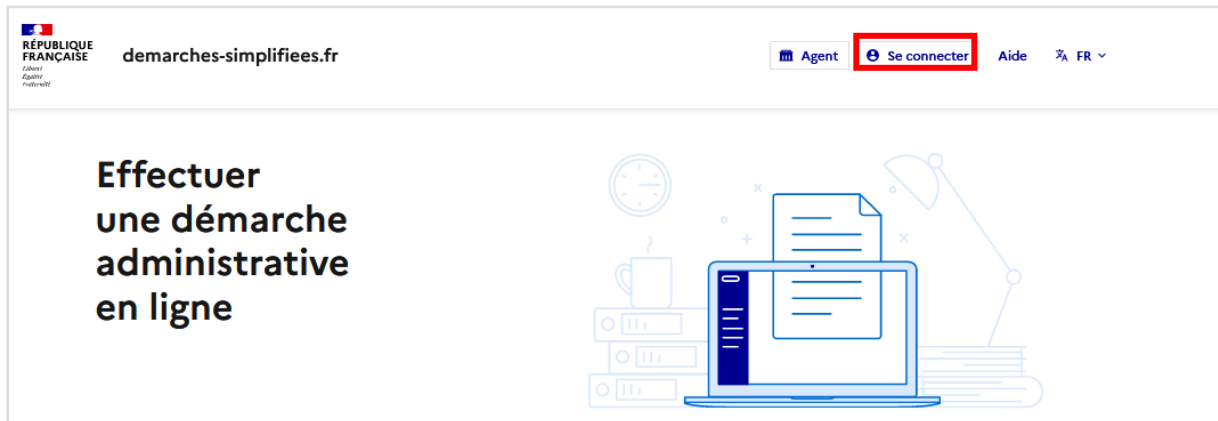
Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.

3/ Suivre sa demande

3.1/ Se connecter à Démarches-simplifiées

Vous pouvez à tout moment de la procédure, vous connecter en ligne pour accéder à votre dossier en vous rendant sur Démarches simplifiées (<https://www.demarches-simplifiees.fr/>) puis en vous connectant en cliquant sur « Se connecter ».

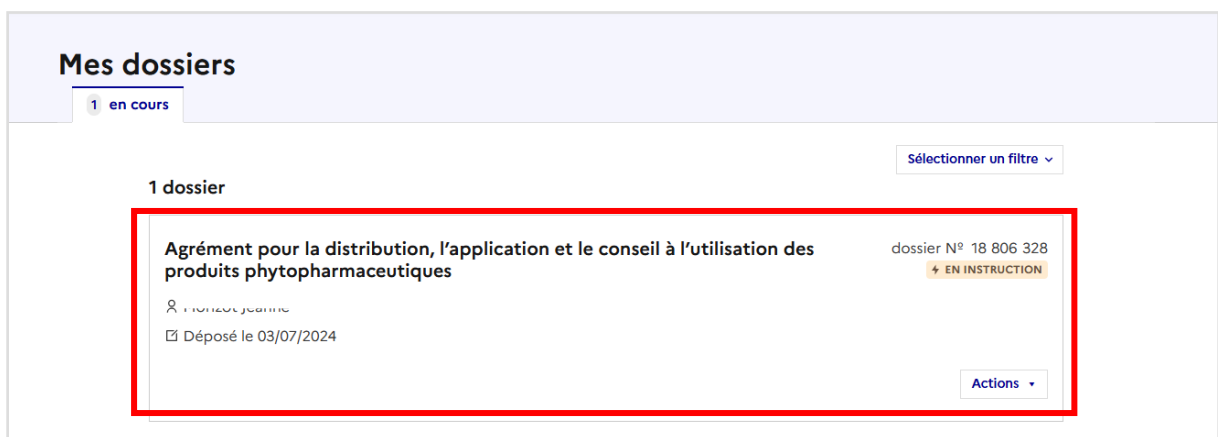
Vos identifiants sont votre adresse mail et le mot de passe créé lors de la création de votre compte.



3.2/ Accéder à sa demande

Une fois connecté, vous pourrez accéder à votre dossier en cliquant dessus (encadré rouge).

Ici, le dossier est indiqué comme étant « En instruction » : il n'est donc pas possible de le modifier. Vous pouvez uniquement modifier votre dossier lorsqu'il est « en construction ».



3.3/ Répondre à la demande de complétion du dossier faite par le service instructeur

Lorsque votre dossier est incomplet ou que le service instructeur manque d'information, ce dernier vous demande de compléter votre demande. Vous recevez alors un mail vous demandant de vous connecter sur le site de Démarches simplifiées (cf. exemple ci-dessous).



Bonjour,

Afin de poursuivre son instruction, **un instructeur vous demande d'apporter des corrections** à votre dossier n° 18616247 de la démarche « Agrément pour la distribution, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».

Consultez la messagerie de votre dossier pour prendre connaissance des modifications à effectuer, puis modifiez le dossier directement sur le site.

[Ouvrir la messagerie](#)

Dans le cadre du principe du « Silence Vaut Rejet », le délai d'instruction est suspendu jusqu'à ce que vous déposiez les corrections demandées.

Cordialement,
Direction générale de l'alimentation

—

En vous connectant sur Démarches simplifiées, il est précisé que des corrections de votre part sont attendues.

Agrément pour la distribution, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dossier N° 18 616 247

EN CONSTRUCTION

▲ À CORRIGER

🔍 1

📅 Déposé le 25/06/2024

⚠️ Ce dossier attend vos corrections. Consultez les modifications à apporter dans la [messagerie](#).

[Modifier le dossier](#) [Autres actions](#) ▾

En accédant à votre dossier, la demande du service instructeur est directement affichée.

en construction (à corriger) ▶ en instruction ▶ terminé

Vous ▲ À CORRIGER le 12 juillet à 18 h 36

Bonjour,

Pouvez-vous me fournir votre certification à jour ?

Bien cordialement,

[Supprimer la demande de correction et ce message](#)

Votre dossier est en construction. Cela signifie que **vous pouvez encore le modifier**. Vous ne pourrez plus modifier

Pour répondre à la demande du service instructeur, vous devez cliquer sur l'onglet « Demande », puis descendre en bas de page et cliquer sur « Modifier le dossier ».

Une fois la modification faite, vous devez descendre en bas de page, puis cocher la case « Je certifie avoir effectué toutes les corrections demandées par l'administration » puis « Déposer les modifications ».

Je certifie avoir effectué toutes les corrections demandées par l'administration.*

Modifications enregistrées. [En savoir plus](#) - Déposez-les quand vous aurez terminé. [En savoir plus](#) **Déposer les modifications**

Une fois les modifications faites, le dossier repasse en instruction et vous ne pouvez de nouveau plus le modifier.

3.4/ Communiquer avec la personne en charge de votre demande d'agrément

A tout moment, vous pouvez utiliser la messagerie (encadré bleu) pour contacter le service instructeur et lui poser une question.

Agrément pour la distribution, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

EN INSTRUCTION

Dossier n° 18806328 - Déposé le 03 juillet 2024 15:12

Ce dossier est en instruction, il n'expirera pas

[Télécharger mon dossier \(PDF\)](#) [Inviter une personne à consulter ce dossier](#)

Résumé Demande **Messagerie**

en construction ▶ **en instruction** ▶ terminé

Votre dossier est en cours d'instruction par l'administration. Vous ne pouvez plus le modifier.

Votre message ✪

Bonjour,


Voici le document demandé.

Bien cordialement,

Pièce jointe

Taille maximale : 20 Mo. Plusieurs fichiers possibles.

Choisir des fichiers Test.docx

 Test.docx

Envoyer le message

Via la messagerie, vous pourrez à la fois envoyer des informations et des documents.

3.5/ Récupérer son agrément mis à jour

Une fois votre dossier instruit, vous recevrez par mail une notification de la décision (cf. mail ci-dessous). Vous devrez alors vous connecter sur Démarches Simplifiées pour la consulter ainsi que pour récupérer les différents documents envoyés par le service instructeur.



Une fois que vous avez reçu un mail vous confirmant que votre dossier a été instruit, vous pouvez vous connecter sur Démarches simplifiées pour récupérer votre agrément mis à jour dans votre espace personnel.